



Notre réf. TF/JN
Date Juin 2024

Rail-Check - Année scolaire 2024-2025
Prise en charge des frais de transport des apprentis et étudiants du secondaire II général et professionnel

Mesdames, Messieurs,

Le canton et les communes de domicile prennent en charge, par le biais d'un Rail-Check, au maximum à 50% du coût d'un abonnement de parcours annuel 2^e classe du lieu de domicile au lieu de cours lorsque le trajet dure plus de 30 minutes et/ou 2.5km.

Le Rail-Check est en principe envoyé par courrier postal avant le début de l'année scolaire. Veuillez donc attendre la réception du Rail-Check avant d'acquiescer le titre de transport pour votre enfant.

Attention : tout changement d'adresse doit être communiqué sans délai au secrétariat des écoles pour les étudiantes et étudiants et au Service de la formation professionnelle pour les apprenties et apprentis.

Le site internet www.railcheck-vs.ch fournit toutes les informations détaillées (bénéficiaires, dates d'envoi, fonctionnement, FAQ, formulaires et documents à télécharger, contacts, etc.).

Pour toute demande d'information ou de modification, nous vous remercions d'adresser votre requête à l'adresse railcheck@admin.vs.ch.

Tout en vous remerciant de prendre note de ces informations, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

T. Fux

Tanja Fux
Cheffe de Service

